
SESSION ANNUELLE 2008 DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Genève, 11-12 septembre 2008

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

**Discours de M. Manuel António dos Santos
Viceprésident du Parlement européen
Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC
Genève, 11 et 12 septembre 2008**

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un réel plaisir de vous souhaiter, au nom du Président du Parlement européen et en mon nom personnel, la bienvenue à cette session, la sixième déjà, de la Conférence parlementaire sur l'OMC.

Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les salutations de M. Hans-Gert Pöttering, le Président du Parlement européen, qui ne peut malheureusement pas être parmi nous aujourd'hui. Il m'a cependant demandé de vous transmettre ses meilleurs vœux de succès pour cette nouvelle session organisée conjointement par le Parlement européen et l'Union interparlementaire.

Je remercie chaleureusement de son hospitalité l'Union interparlementaire qui, pour la troisième fois, est l'hôte de cette importante assemblée, instance de dialogue et de concertation entre les parlementaires spécialisés dans les questions de commerce international.

La toute première réunion formelle de législateurs de pays Membres de l'OMC a eu lieu lors de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, à Seattle (Etats-Unis), en 1999. Dans un climat de révolte marqué par des manifestations de grande ampleur et parfois violentes contre l'OMC, un petit groupe de députés a décidé de se réunir, à l'initiative du sénateur américain William V. Roth et de Carlos Westendorp y Cabeza, à l'époque président de la commission de l'industrie, du commerce extérieur, de la recherche et de l'énergie du Parlement européen.

C'est lors de cette première réunion informelle que les questions relatives au caractère démocratique de l'OMC et à la transparence de ses mécanismes de décision ont été soulevées et qu'est née l'idée de faire entendre la voix des représentants élus des peuples du monde entier.

Des parlementaires se sont ensuite à nouveau réunis à Doha (Qatar) en 2001, quand, dans un climat de dangereuse incertitude sur le plan international, les Membres de l'OMC sont finalement

PE 412.116

FR

parvenus à lancer un nouveau cycle de négociations commerciales nommé officiellement "Programme de Doha pour le développement", avec un programme vaste et ambitieux centré sur les problèmes de développement et les préoccupations et les besoins des pays pauvres.

Les négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha ont vu leurs échéances maintes fois repoussées.

Nous ne pouvons nier que nous sommes nombreux à être déçus et préoccupés de l'échec des réunions mini-ministérielles de l'OMC tenues à Genève à la fin juillet 2008.

En effet, l'adoption de modalités pour l'agriculture et pour l'accès aux marchés non agricoles aurait pu constituer une grande avancée vers l'aboutissement du Cycle de Doha.

Dans ces circonstances, les représentants des peuples des membres de l'OMC ont un rôle important à jouer afin de faire comprendre à leurs gouvernements respectifs qu'il est nécessaire de faire aboutir ces négociations. Le moment auquel intervient notre Conférence est, à cet égard, particulièrement bien choisi.

Un échec du Cycle de Doha et un glissement vers des accords bilatéraux ou régionaux pourraient ébranler la crédibilité du système commercial multilatéral, au risque d'en provoquer l'effondrement, et aboutir à un processus de libéralisation et à un développement inégaux, tout en exacerbant les déséquilibres entre pays développés et pays en développement.

Le Parlement européen s'inquiète également du fait que la fin des négociations multilatérales pourrait se traduire par une augmentation des différends commerciaux, étant donné que les Membres de l'OMC pourraient chercher à obtenir par la voie contentieuse ce qu'ils n'auraient pu acquérir par la négociation.

L'OMC est importante, car je suis convaincu qu'elle joue un rôle essentiel parmi les organisations multilatérales qui contribuent à la gouvernance économique internationale, à une meilleure maîtrise de la mondialisation et à une répartition plus équitable de ses bénéfices.

Le monde a besoin d'un système de commerce multilatéral fort, qui est le moyen le plus efficace de développer et de gérer les échanges dans l'intérêt de tous, et offre un cadre sans égal pour le règlement des conflits.

Le commerce n'est pas la seule solution, mais le succès du cycle de négociations pourrait assurer une véritable ouverture des marchés et un renforcement des règles multilatérales, stimuler la croissance économique, le développement et l'emploi à l'échelle mondiale et contribuer efficacement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement durable et à l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.

Les Membres de l'OMC doivent avoir le courage de continuer les négociations, de leur donner une forte impulsion et d'engager un dialogue nourri et constructif dans un esprit de compromis.

Il est encourageant de constater à cet égard que, à la fin des réunions mini-ministérielles du mois de juillet, les Membres de l'OMC ont très clairement dit que les négociations ne devaient pas être abandonnées parce que les résultats obtenus sont trop importants pour être laissés de côté.

En effet, des solutions avaient été trouvées pour nombre de problèmes restés en suspens depuis des années, même si les négociations ont achoppé sur le point de savoir dans quelle mesure les pays en développement pourraient, dans le cadre d'un "mécanisme de sauvegarde spéciale" (MSS), relever leurs droits de douane pour protéger leurs agriculteurs en cas de flambée des importations.

Toutefois, comme nous le savons tous, les membres de l'OMC ont décidé que les négociations de Doha seraient considérées comme des parties d'un engagement unique. Étant donné la règle de consensus de l'OMC, cette exigence du tout ou rien signifie que des progrès suffisants doivent être faits sur toutes les questions clés. Aucun accord commercial ne sera adopté si toutes les questions en suspens ne sont pas résolues.

Au bout de neuf longues journées de négociations, le risque existe que les progrès accomplis soient perdus. De quoi s'interroger sur les avantages et les désavantages de l'engagement unique...

Nous espérons que l'acquis des négociations soit préservé et que les offres faites au mois de juillet sur les divers points de l'ordre du jour des négociations constituent la base de ces dernières.

Le sort du Programme de Doha pour le développement est aujourd'hui entre les mains des Membres de l'OMC.

Nous ne pouvons pas prendre de décision au nom de nos gouvernements. Nous ne pouvons pas imposer un consensus. Nous ne pouvons pas débloquer la situation quand les gouvernements se montrent inflexibles. Toutefois, nous sommes déterminés à faire tout notre possible pour convaincre nos gouvernements qu'un échec des négociations aggraverait encore les difficultés économiques et politiques mondiales et comporterait des conséquences économiques, financières et sociales.

Comme je vous le disais en 2006, lors de la dernière session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC, en tant que représentants légitimes des peuples qui nous ont élus, nous parlementaires avons un triple rôle à jouer en matière de commerce international.

Premièrement, un rôle de "surveillance", consistant à suivre l'action de nos gouvernements et à veiller à ce qu'ils nous rendent des comptes. Deuxièmement, un rôle dans l'examen et la ratification des accords internationaux qui nous sont présentés. Troisièmement, un rôle dans l'élaboration des législations d'application des accords internationaux et leur accompagnement.

Nous pouvons en outre contribuer à expliquer au grand public le fonctionnement et les avantages du système commercial; aider les citoyens à comprendre et maîtriser les arcanes de la mondialisation, faire œuvre de sensibilisation et favoriser un débat bien informé sur les questions relatives au commerce international. De plus, en tant que représentants légitimes des peuples, nous assurons une liaison importante entre les populations, la société civile et les gouvernements.

L'outil le plus performant dont nous disposons en matière de commerce international est aujourd'hui l'OMC. Cette organisation est la plus universelle (elle rassemble 153 pays) et elle est

aussi la seule à posséder les moyens de faire respecter les règles internationales à travers son Organe de règlement des différends.

À un moment où le multilatéralisme et la coopération internationale sont contestés sur de nombreux fronts, nous parlementaires devons réaffirmer notre engagement en faveur de l'approche multilatérale de la politique commerciale et notre soutien à l'OMC en tant que garante d'un commerce international réglementé.

Il reste cependant à lui donner un caractère à la fois plus efficace, plus démocratique et plus transparent. Un important travail de réflexion sur l'avenir de l'OMC et sur les défis institutionnels auxquels cette organisation est confrontée a déjà été effectué en 2004 par le Conseil consultatif présidé par Peter Sutherland sans, néanmoins, aucune suite concrète.

Nous estimons que, à la lumière des derniers développements, il est plus nécessaire que jamais de reprendre la réflexion sur le processus décisionnel, la mission, le fonctionnement et l'avenir de l'OMC, en vue d'une éventuelle réforme de cette organisation visant à en accroître à la fois l'efficacité et la légitimité.

Nous autres parlementaires avons accompli un bon bout de chemin depuis Doha.

Depuis 2003, le Parlement européen et l'Union interparlementaire organisent conjointement la Conférence parlementaire sur l'OMC. J'ai évoqué au début de mon allocution le fait que cette session est déjà la sixième. Après Genève et Cancún en 2003, Bruxelles en 2004, Hong Kong en 2005 et Genève en 2006, nous voici une nouvelle fois réunis à Genève.

Durant les deux prochains jours, nous allons traiter des négociations à l'OMC et de l'avenir du système commercial multilatéral, nous examinerons les liens existants entre commerce et changement climatique, nous verrons comment le commerce peut aider à désamorcer les menaces de conflits en rapport avec les denrées alimentaires et l'énergie. Nous parlerons enfin de la manière dont les technologies de l'information et de la communication contribuent à la croissance économique grâce au développement du commerce électronique dans le monde entier.

La séance de clôture de notre session, qui aura lieu demain après-midi, sera consacrée à l'adoption

- d'un Code de conduite des relations entre les gouvernements et les parlements en ce qui concerne les questions commerciales internationales ;
- des amendements aux Règles de procédure de la Conférence parlementaire sur l'OMC élaborés par le Comité de pilotage ; ainsi que
- d'un document final, dont l'avant-projet a été établi par le Comité de pilotage.

Comme vous voyez, les sujets de discussion ne manquent pas. Je suis sûr que notre dialogue sera fructueux et confiant que notre appel solennel sera entendu.

Sur ce, je déclare officiellement ouverte la session annuelle 2008 de la Conférence parlementaire sur l'OMC et j'exprime le vœu que tous les participants puissent tirer un grand profit de ses travaux.

Je vous remercie de votre aimable attention et je vous souhaite un plein succès.

